

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Culture Courture Communication

Direction régionale des affaires culturelles Ile-de-France Le 2 novembre 2015

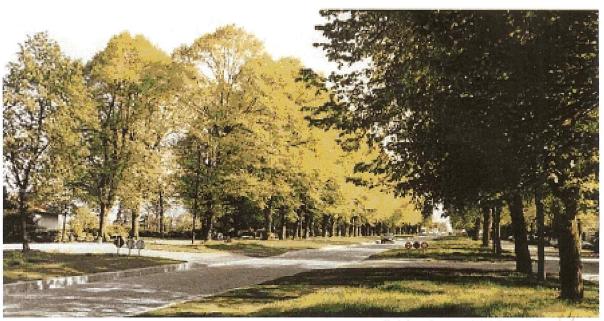
Note à l'attention des riverains de l'Avenue du Château

Créée par le marquis de Louvois, ministre de Louis XIV, à la fin du XVII^e siècle et classée au titre des Monuments Historiques depuis le 12 avril 1972, l'avenue du Château à Meudon (Hauts-de-Seine) a longtemps représenté, avec la composition exceptionnelle de son quadruple alignement de tilleuls, le plus bel exemple d'allée française d'Ile-de-France. Aujourd'hui, l'état de l'avenue s'est considérablement dégradé : les deux contre-allées sont envahies par un stationnement sauvage, le mobilier urbain et l'état phytosanitaire des arbres se sont dégradés, et les revêtements particulièrement abîmés de la chaussée y rendent la circulation difficile.

Propriétaire du domaine national et responsable de son entretien, l'État (Ministère de la culture / DRAC Ile-de-France) mène donc depuis le début des années 2000 un vaste programme de restauration pour redonner à cette avenue historique toute sa splendeur en rétablissant l'alignement d'arbres tel qu'il existait au début du XXe siècle.

Les objectifs de ces travaux

- Restituer à terme le quadruple alignement historique des tilleuls par la replantation de près de 300 tilleuls ;
- Limiter et aménager 100 places de stationnement (y compris place Janssen) afin de supprimer le stationnement sauvage sur l'avenue ;
- Restaurer l'ensemble des contre-allées Est puis Ouest (chaussées et mobilier urbain).



Crédit photo: AAAC Meudon

Une restauration concertée :

Un projet global de restauration de l'avenue intégrant les chaussées, les tapis verts, les alignements de tilleuls et les stationnements, a été élaboré en 2010, au terme de dix ans de négociations avec les associations de Meudon (le CSSM – Comité de sauvegarde des sites de Meudon et l'AAC - Association des Amis de l'Avenue du Château à Meudon). Ce projet a été validé par un comité de pilotage, dont les membres sont la sous-préfecture, la ville de Meudon, le ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Ile-de-France), le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon et l'Association des Amis de l'Avenue du Château.

Cette instance de concertation a permis de dégager un programme d'intervention pour la restauration de l'avenue du Château qui permettra d'en conserver les dispositions actuelles, issues pour la plupart du XIX^e siècle, et de renforcer le caractère de promenade du site.

Les premiers travaux ont été réalisés en 1999 et 2000 avec l'abattage des arbres les plus dangereux et la réfection de la chaussée centrale.

Plantations:

Le 31 juillet 2003, l'État a signé un protocole d'accord avec la ville de Meudon et les associations. Cet accord prévoyait deux campagnes de restauration des alignements des contre-allées Est et Ouest.

La première campagne de travaux est intervenue durant l'hiver 2003 et a consisté en la replantation de 82 tilleuls sur les deux alignements intérieurs de part et d'autre de l'allée centrale.

Dans l'intervalle des deux campagnes, ont été réalisés les travaux portant sur la place Janssen, qui ont été inaugurés en juin 2008.

En raison d'un contentieux intenté contre l'opération, la seconde campagne de plantations, qui devait démarrer en 2010, a été différée (2010-2015). Le juge administratif ayant validé le projet en première instance et en appel, celui-ci va pouvoir être relancé.

Afin de poursuivre ces travaux dont l'achèvement est prévu d'ici 2017, l'Etat/DRAC Ile de France, maître d'ouvrage de l'opération, a prévu deux campagnes de travaux qui auront lieu, respectivement à l'automne-hiver 2015/2016 et 2016/2017.

Le calendrier est le suivant :

- **Du 9 novembre à fin décembre 2015 :** élagage des arbres de la contre-allée Est, abattage sélectif de 34 arbres (19 de l'alignement extérieur et 15 de l'alignement intérieur) et replantation de 128 tilleuls (85 dans l'alignement extérieur et 43 dans l'alignement intérieur), dont 94 dans les espaces laissés vides actuellement;
- **Du 15 janvier 2016 au 30 avril 2016** : travaux de réfection de la voirie et aménagement des places de stationnement sur la contre-allée Est ;
- Automne à décembre 2016 :: élagage des arbres de la contre-allée Ouest, abattage sélectif des arbres de l'alignement extérieur et replantations (le nombre précis d'arbres replantés et abattus sera déterminé après examen de tous les arbres) ;
- **Début 2017 avril 2017** : travaux de réfection de la voirie et aménagement des places de stationnement.

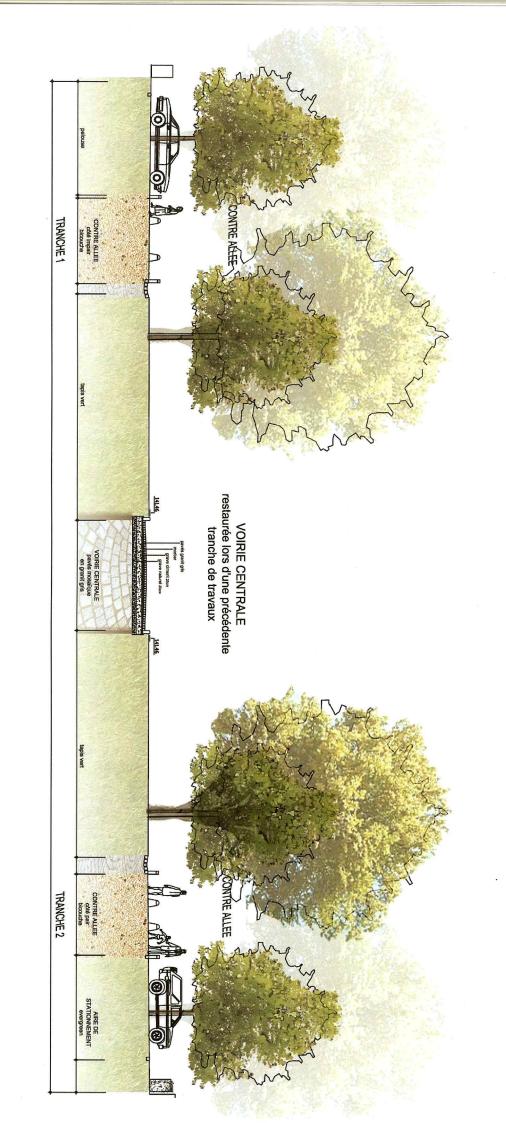
Stationnement des véhicules :

Afin de préserver l'esthétique de l'avenue et son caractère de promenade, le nombre de places de stationnement sera limité à 100 places (y compris place Janssen) en tenant compte des besoins spécifiques rencontrés en certains points de l'avenue, et des bornes évitant le stationnement sauvage seront mises en place.

L'État/DRAC Ile de France, conscient de la gêne occasionnée par ces travaux, a tenu à informer les riverains de l'avenue de l'échéancier de ces derniers.

Les entreprises commenceront à intervenir sur place à partir du 9 novembre 2015.

Les véhicules stationnant le long des contre-allées devront être retirés pendant la durée du chantier (un affichage au minimum 48h avant le démarrage des opérations, par secteur, sera réalisé).



ETAT ACTUEL Arbres plus jeunes (replantation)

× Abattages

